

20 juillet 2001

Vol. 14 – N° 29

Sommaire

Peste porcine classique en Allemagne : rapport de suivi n° 1	177
Fièvre catarrhale du mouton en France : dans l'île de Corse	178
Peste porcine classique en Ukraine : chez des sangliers sauvages	179
Peste porcine classique en Espagne : rapport de suivi n° 5	179
Peste porcine classique à Cuba : rapport de suivi n° 1	180
Fièvre aphteuse en Malysia péninsulaire : dans l'Etat de Selangor	181

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ALLEMAGNE Rapport de suivi n° 1

Traduction d'informations reçues le 16 juillet 2001 du Professeur Werner Zwingmann, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

Terme du rapport précédent : 28 juin 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [26], 163, du 29 juin 2001).

Terme du présent rapport : 16 juillet 2001.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
Soltau-Fallingbostel, Land de Basse-Saxe	1

Description de l'effectif atteint : animaux reproducteurs.

Nombre total d'animaux dans le nouveau foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
sui	2 100	1	1	2 099	0

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- Les animaux restants ont été abattus et vont être détruits à l'équarrissage.
- Interdiction de déplacer les animaux des espèces sensibles dans un certain périmètre autour de l'exploitation infectée.
- Enquête sur les déplacements d'animaux en amont et en aval de l'exploitation infectée.

*
* *

FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN FRANCE
Dans l'île de Corse

(*Date du dernier foyer signalé précédemment* : décembre 2000).

RAPPORT D'URGENCE

Informations reçues les 16 et 18 juillet 2001 de la Docteure Isabelle Chmitelin, directrice générale adjointe, direction générale de l'alimentation, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :

Terme du présent rapport : 17 juillet 2001.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 7 juillet 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre
commune de Propriano, département de Corse-du-Sud	1
commune de Viggianello, département de Corse-du-Sud	1

Nombre total d'animaux dans les foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov
ovi	240	5	2	...	3
cap

Diagnostic : suite à une suspicion déclarée le 9 juillet 2001, la présence du virus de la fièvre catarrhale du mouton a été confirmée dans la commune de Propriano (4 animaux malades positifs).

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées** : isolement sur culture cellulaire et amplification génique (PCR).

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection** : enquête en cours.
- B. Mode de diffusion de la maladie** : identification de la présence de *Culicoides imicola*.
- C. Autres renseignements épidémiologiques** : les deux exploitations sont distantes de 15 km.

Mesures de lutte : les mesures de restriction applicables aux animaux de espèces sensibles en vigueur depuis le 20 octobre 2000 sont maintenues, et des mesures de police sanitaire sont prises dans l'exploitation touchée en application de l'arrêté du 31 octobre 2000 :

- mise en interdit de l'exploitations atteinte ;
- dépistage ;
- abattage des animaux malades ;
- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- interdiction des mouvements de ruminants dans une zone de 20 km de rayon autour du foyer ;
- interdiction des mouvements de ruminants du territoire corse vers la France continentale.

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN UKRAINE Chez des sangliers sauvages

(*Date du dernier foyer signalé précédemment* : janvier 1996).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 17 juillet 2001 du Docteur Petr I. Verbytsky, chef du Département de médecine vétérinaire, ministère de la politique agricole, Kiev :

Date du rapport : 17 juillet 2001.

Un foyer de peste porcine classique chez les sangliers sauvages a été constaté dans les forêts du parc naturel régional "Trachtemirivskae", qui englobe les réserves de chasse "Grigorivskae" (district de Kaniv, région de Tcherkassy) et "Malobukrinskae" (district de Mironiv, région de Kiev).

La maladie a été suspectée chez des sangliers sauvages au vu des informations fournies par le directeur du Laboratoire spécialisé de médecine vétérinaire de la zone de Tcherkassy.

Dix cadavres de marcassins âgés de 3-4 mois et d'une laie ont été trouvés entre le 26 juin et le 12 juillet 2001.

Un diagnostic préliminaire a pu être établi d'après une étude anatomo-pathologique réalisée par le Laboratoire spécialisé de médecine vétérinaire de la zone de Tcherkassy (cf. rapport d'examen n° 165/2521 du 27 juin 2001).

Ce diagnostic a été confirmé par des recherches plus poussées (épreuve d'immunofluorescence directe et isolement du virus sur cultures cellulaires) réalisées par le Centre de recherche scientifique sur la peste porcine classique de l'Institut de médecine vétérinaire de l'Académie ukrainienne des sciences agraires (cf. rapport d'examen n° 276 du 9 juillet 2001).

A la demande des Administrations de district concernées, les réserves de chasse ont été mises en quarantaine et une zone à risque de 3 km de rayon et une zone de suspicion de 10 km de rayon ont été établies. Les mesures de prévention et de lutte dans ces zones comprennent l'inspection clinique, la vaccination et la revaccination des porcins dans les fermes collectives et privées. Les Services vétérinaires de l'Etat renforcent leurs contrôles dans les élevages, les marchés à bestiaux, les boucheries industrielles, etc. Un groupe de police vétérinaire fait appliquer les mesures de quarantaine dans la zone de quarantaine. La situation est sous le contrôle constant du Département de médecine vétérinaire de l'Ukraine.

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN ESPAGNE Rapport de suivi n° 5

Traduction d'informations reçues les 17, 18, 19 et 20 juillet 2001 du Docteur Ignacio Sánchez Esteban, sous-directeur général de la santé animale, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Madrid :

Terme du rapport précédent : 12 juillet 2001 (voir *Informations sanitaires*, 14 [28], 175, du 13 juillet 2001).

Terme du présent rapport : 20 juillet 2001.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
commune d'Alpuente, province de Valence, CA* de Valence	3
commune de Villamarchante, province de Valence, CA* de Valence	1
commune de Talayuelas, province de Cuenca, CA* de Castilla-La Mancha	1
commune de Titaguas, province de Valence, CA* de Valence	1

* CA : Communauté autonome.

Nombre total de foyers signalés à ce jour : 23.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
sui	5 592	874	438	5 154	0

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE À CUBA Rapport de suivi n° 1

Traduction d'informations reçues le 18 juillet 2001 du Docteur Emerio F. Serrano Ramírez, directeur général de l'Institut de médecine vétérinaire, ministère de l'agriculture, La Havane :

Terme du rapport précédent : 10 mai 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [20], 117, du 18 mai 2001).

Terme du présent rapport : 17 juillet 2001.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
province de Villa Clara	3
province de Cienfuegos	1
province de Sancti-Spíritus	3
province de Camagüey	1

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
sui	183	99	27	129	0

Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Centre national d'épizootologie et de diagnostic et Centre national de santé des plantes et des animaux⁽¹⁾.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** technique d'immunofluorescence et isolement du virus.

(1) *Centro Nacional de Epizootología y Diagnóstico et Centro Nacional de Sanidad Agropecuaria.*

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN MALAYSIA PÉNINSULAIRE Dans l'Etat de Selangor

(Date du dernier foyer signalé précédemment dans l'Etat de Selangor : mars 2000).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 20 juillet 2001 du Docteur Mohd Nordin Mohd Nor, directeur général des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Kuala Lumpur :

Date du rapport : 16 juillet 2001.

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 21 juin 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 13 juin 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre
Sg. Kelambu, Mukim Tanjung Dua Belas, district de Kuala Langat, Etat de Selangor (2° 47' N – 101° 33' E)	1

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	40	11*	0	0	0

* bovins âgés de 6 à 18 mois.

Diagnostic : un éleveur ayant notifié le 20 juin 2001 que trois bovins de son troupeau présentaient une hypersalivation et une boiterie, une visite a été effectuée le 21 juin ; l'un des deux animaux examinés présentait des ulcères sur la langue et le coussinet dentaire, ainsi qu'une érosion au niveau de l'espace interdigital et une fissuration du sabot au niveau du bourrelet. Ce sont au total 11 bovins présentant des signes cliniques de fièvre aphteuse qui ont été détectés dans l'élevage lors des visites effectuées le 22 juin.

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** le 26 juin, des prélèvements ont été envoyés au laboratoire régional de diagnostic vétérinaire de Kota Bharu (Etat de Kelantan) – les résultats ont été reçus le 1^{er} juillet – et des doubles des prélèvements ont été envoyés pour sous-typage au laboratoire mondial de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse (laboratoire de Pirbright, Royaume-Uni) – les résultats sont attendus.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** les cellules épithéliales de 2 animaux (sur 8) ont donné un résultat positif à la méthode ELISA⁽¹⁾ de détection de l'antigène.
- C. Agent causal :** virus de sérotype O.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** les bovins jeunes non vaccinés ont été infectés en raison de la situation d'endémicité.
- B. Autres renseignements épidémiologiques :** une enquête approfondie menée quelques jours plus tard dans tous les troupeaux partageant les mêmes pâturages a permis de déceler des signes cliniques suspects chez 36 animaux (sur 514). Des prélèvements ont été effectués à des fins de diagnostic en laboratoire.

Mesures de lutte :

- isolement des bovins présentant des signes cliniques de fièvre aphteuse et des autres bovins contaminés ;
- mise en interdit de l'exploitation atteinte et contrôle des déplacements d'animaux à partir et vers les terrains infectés ;
- désinfection des terrains infectés ;
- suivi épidémiologique quotidien des troupeaux du voisinage (si de nouveaux cas sont détectés ils sont isolés du reste du troupeau) ;

- vaccination des bovins de races locales dans un rayon de 5 km autour du foyer ;
- plan de lutte couvrant tout le pays.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.